



LES CHIFFRES UTILES

TOULOUSE - GIMONT

BAREME DES ASTREINTES AU 1er JUILLET 2014

Suite à l'augmentation du point société au 1er Juillet 2014 (Valeur du point société 6,55 €), le nouveau barème d'indemnisation des astreintes est le suivant :

Nuit de la semaine	11,29 €
Samedi ou pont	36,39 €
Dimanche	50,19 €
Jour Férié	75,29 €
Semaine entière	143,03 €

Les primes des jours fériés de Noël et du jour de l'An sont majorées de 30% (soit 97,88 €).

FO un Syndicat qui reste un Syndicat